

**ARRETE TEMPORAIRE N° 2023-92**  
**PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION**  
**ET DE STATIONNEMENT**

PUBLIÉ LE  
29 AOUT 2023  
MAIRIE DE LA WANTZENAU

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,  
Vu la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,  
Vu la demande de Monsieur Cédric GROCHULSKI de l'Eurométropole de Strasbourg du 29/08/2023,

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement Rue du Château réalisés par l'entreprise SADE sise, Route de l'industrie à FERGERSHEIM (67640), pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation et d'interdire le stationnement,

**Arrête**

**Article 1:** Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

**Le 1<sup>er</sup> septembre 2023**

- Rue du château de son intersection avec la rue des Héros à sa jonction avec la rue du Stade Saint Paul,
- Rue du Stade Saint Paul de son intersection avec la rue des Jardins à sa jonction avec la rue du château

*Réalementation 2.02.04 : rues et places interdites à la circulation de tous les véhicules*

**Directives :** L'accès aux riverains est maintenu

**Article 2:** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SADE.

**Article 3:** Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4:** Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole
- M. GROCHULSKI Cédric, Eurométropole de Strasbourg, MOE Eau/Assainissement
- Aux archives à la Mairie.

Fait le 29 AOUT 2023 Pour le Maire,  
l'adjoint délégué

La Maire, **Camille MEYER**  
Michèle KANNENGIESER

